



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question orale n° 275

Texte de la question

M. Yves Dauge attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les charges de fonctionnement des équipements sportifs municipaux fréquentés par les lycéens et les collégiens. Des dispositions ont prévu une participation des conseils régionaux et des conseils généraux au fonctionnement de ces équipements au prorata de leur fréquentation par les lycéens et les collégiens. Or, il s'avère que les régions mettent en place leur participation avec beaucoup de lenteur, voire une certaine réticence. En outre, il existe des grandes disparités d'une région à l'autre. En ce qui concerne la contribution des départements, elle semble actuellement au point mort. Il lui demande donc d'indiquer où en est l'application de ces dispositions sur le plan national. Il souhaiterait également savoir s'il existe des dispositions législatives ou réglementaires claires ou s'il serait nécessaire de préciser ces dispositions afin de les rendre applicables dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Yves Dauge](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 275

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2889

Réponse publiée le : 22 avril 1998, page 2808

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998